



CONTRAT DE POULINAGE SAISON 2023

CONTRAT ÉTABLI ENTRE LES DEUX PARTIES :

Le vétérinaire Dr Cloé NURY

Le propriétaire / Eleveur

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ e-mail : _____

Pour la jument :

Nom : _____

N° SIRE : _____ N° de transpondeur : _____

Race : _____ Robe : _____

Date de naissance : _____ Etalon : _____

Date du terme : _____ N°SIRE : _____

Assurance : Mortalité Soins vétérinaires Assurance : _____

Date dernier vaccin : _____ Date dernier vermifuge : _____

Problèmes au dernier poulinage ? _____

Anomalies de comportement : _____

OBJET DU CONTRAT

Il est convenu ce qui suit entre le Dr Cloé NURY et le propriétaire (ou son représentant) de la jument.

Pendant son séjour, l'animal est placé sous la responsabilité de Cloé NURY, vétérinaire et chef de centre.

- Les juments sont garanties par le propriétaire ni vicieuses, ni dangereuses, exemptes de maladie contagieuse et à jour de leurs vermifuges (strongles et ténia),
- Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs,
- Les juments sont nourries avec des aliments traditionnels + CMV + fourrage,
- En cas de besoin, les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire,
- A son arrivée, le propriétaire devra présenter le livret signalétique de la jument.
- La jument sera défermée des 4 membres (à défaut, défermée des postérieurs).

La jument sera surveillée par vidéo et grâce au système Easy Foal fixé sur sa queue. Il y a toujours une personne compétente pour assurer le poulinage.

La jument devra être vaccinée grippe, tétanos et Rhinopneumonie depuis plus de quinze jours, et depuis moins de 6 mois pour la rhinopneumonie pour être autorisée à stationner dans le centre.

La jument doit arriver au centre entre 6 à 4 semaines précédant la date présumée du terme, ceci afin d'optimiser la qualité du colostrum et ainsi favoriser l'immunité qui en découle, vitale pour votre poulain.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Le propriétaire confirme connaître les risques de cet événement. Il confirme savoir que durant tout poulinage, des événements comme des déchirures recto-vaginales, des hémorragies, des ruptures utérines, des coliques, des ruptures d'organes digestifs, des accidents cardiovasculaires, des dystocies d'origine maternelle ou fœtale, des non délivrances, des infections utérines peuvent survenir avant, pendant ou après, et peuvent entraîner la mort du poulain, de la jument parturiente ou dans les pires cas, la mort de la jument et de son poulain et ceux malgré un respect des usages préconisés durant le poulinage. Il est conscient des conséquences d'infertilité partielle ou totale de la poulinière suite à certains de ces problèmes (lacération du col, endométrite), ainsi que des séquelles potentielles sur le poulain (lésions ostéo-articulaires, pulmonaires, digestives,...). Le propriétaire confirme accepter le risque de la survenue potentielle de ces événements.

Le propriétaire est conscient que seule une prise en charge médicale pourra être effectuée par les Drs Daniela FORRESU et Cloé NURY, et qu'en cas de nécessité d'une chirurgie, la jument devra être transférée dans une clinique chirurgicale ce qui peut rendre impossible le fait d'avoir un poulain vivant.

Il donne l'autorisation aux Drs Daniela FORRESU et Cloé NURY de pratiquer :

- tous les traitements médicaux ou interventions chirurgicales que pourrait rendre nécessaire l'état de la jument ou du poulain
 - o quelqu'en soit le coût
 - o ou dans la limite de _____ TTC pour la jument et _____ TTC pour le poulain
- et dont il accepte par avance le choix :
- o de l'opération de césarienne avec les frais inhérents OUI NON
 - o de l'euthanasie de la jument ou du poulain.

Le coût du transfert et de l'intervention chirurgicale sont à la charge du propriétaire de la jument.

En cas d'urgence, un véhicule de transport est disponible sur place pour déplacer l'équidé.

Il atteste ne pas avoir besoin d'autres explications qu'il aurait le cas échéant demandées par écrit.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

En cas de sinistre, quelqu'en soit la cause, la responsabilité du centre, si elle est engagée, tant au titre des actes d'insémination, du suivi gynécologique, des actes thérapeutiques, des actes de poulinage et des actes annexes de gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 10 000 € TTC (dix mille euros). Le propriétaire de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal supérieure à ce prix, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal au centre. A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subi par lui supérieur à 10 000 € ttc.

Le propriétaire et son entourage sont entièrement responsable des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence dans le centre.

La signature du contrat vaut acceptation de cette limite de responsabilité.

TARIFS

o Pose de l'EASY FOAL et surveillance de la jument	425,25 € HT
o Pension poulinière par jour	13,50 € HT
o Pension poulinière suivie par jour	16,60 € HT
o Test IGG poulain	48,70 € HT
o Serum antitétanique et trivalent	33,87 € HT

Ces tarifs ne comprennent pas les soins éventuels donnés à la mère avant et après poulinage, ainsi que les soins donnés au poulain après sa naissance (analyses, perfusion, antibiotiques, énama,...)

Un acompte de 600 euros est demandé à la signature du contrat. Le solde est à régler à la fin du séjour.

AUTRES PRESTATIONS

Déclaration de naissance :

Le centre peut effectuer pour votre compte la déclaration de naissance (à faire dans les 15 premiers jours de la naissance impérativement). Pour cela, il faut que vous nous fournissiez le certificat de saillie (à voir avec l'étaillonneur du poulain né) et le nom du nouveau-né. Cette déclaration est facturée 35 € HT en plus des frais de déclaration.

A réaliser: OUI NON

Signalement et pose de la puce électronique

Le signalement graphique du poulain, la pose de la puce électronique ainsi que la prise de sang pour contrôle de filiation peuvent être réalisés par les Drs Daniela FORRESU et Cloé NURY pour la somme de 57,25 € HT.

A réaliser: OUI NON

La jument sera t-elle ré-inséminée dans notre centre cette année :

OUI NON IAC IAR IAF

Fait à :

Le :

L'Eleveur :

(porter la mention : lu et approuvé)

Le vétérinaire :

TOUTE JUMENT QUI NE SERA PAS ACCOMPAGNÉE DE SON DOCUMENT D'IDENTIFICATION, DU PRÉSENT CONTRAT ET DU RÈGLEMENT DEMANDÉ CI-DESSUS, NE SERA PAS ADMISE DANS LE CENTRE.

RIB Equi'DNA pour règlement par virement bancaire :

CIC Lyonnaise de Banque					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Cié	Devise	Domiciliation
10096	18034	00025093301	41	EUR	CIC BOURG EN BRESSE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1009	6180 3400 0250 9330 141	CMCIFRPP		
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC BOURG EN BRESSE 2 AVENUE ALSACE LORRAINE 01000 BOURG EN BRESSE Tel : 08 20 30 05 73			M. OUI HIME ROLAND NURY DOMAINE DE DARIZOL 01270 VERJON		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					